



Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.05
N/Réf : NDA/DM/CB

DECISION N° 97 - 46

OBJET : Marché négocié - Travaux de mise en sécurité des installations électriques du centre sportif au C.E.C.

Le Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2 122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 308 et 104 I al. 10.

VU l'avis d'appel public à la concurrence lancé pour un marché négocié relatif aux travaux de mise en sécurité des installations électriques du Centre sportif au C.E.C.

VU l'avis d'information envoyé au REPUBLICAIN le 14 Mars 1997 et publié dans le numéro du 20 Mars 1997.

VU les offres de fournitures déposées par trois entreprises dans les délais légaux,

VU l'offre la moins disante de l'Entreprise ALAIN,

CONSIDERANT qu'il convient de choisir ladite société pour l'exécution du marché cité en objet.

- DECIDE -

Article 1er : Monsieur le Maire de la Commune d'YERRES accepte de signer le marché négocié avec l'Entreprise ALAIN, dont le siège social est à QUINCY sous SENART, 88 bis Rue de la Libération.

Article 2 : Le montant du marché conformément au bordereau de prix est de 454 798,28 Frs (quatre cent cinquante quatre mille sept cent quatre vingt dix huit francs et vingt huit centimes) T.T.C.

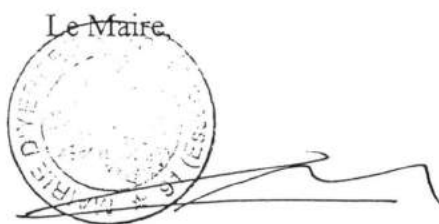


Article 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune, exercice 1997, fonction 2, sous fonction 242, article 2313 18

Article 4 : Le comptable assignataire des paiements est la Trésorerie Principale de BRUNOY.

Article 5 : La présente décision ainsi que le marché négocié seront inscrits au registre des actes de la Mairie et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'EVRY et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 29 Avril 1997

Le Maire

Nicolas DUPONT - AIGNAN

